



La Gazette Guittéenne

Le conseil Municipal en bref

Syndicat de Préfiguration du Parc Naturel Régional « Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude »

Lors de la réunion de Conseil Municipal de décembre 2020, l'adhésion au Syndicat de Préfiguration Parc Naturel Régional (PNR) « Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude » a été votée et validée.

Le projet du PNR est porté par l'Association Cœur Emeraude à l'initiative de Charles Josselin.

74 communes sont concernées et 4 EPCI : Dinan Agglomération, la Communauté de communes Côte d'Emeraude, la Communauté de communes Bretagne Romantique et Saint-Malo Agglomération.

La durée de vie du Syndicat de Préfiguration du PNR est de 3 ans le temps d'aboutir au Parc. Il ne nécessitera que des charges de personnel et les moyens qui leur seront affectés. Notre adhésion revient à 0.50 € par habitant et par an. Par conséquent dans 3 ans, le conseil municipal devra à nouveau délibérer sur l'adhésion ou non au PNR.

Vocation du syndicat :

- Finaliser les travaux de rédaction de la charte : rapports, plans de parc, annexes, et statuts du futur syndicat mixte de gestion du PNR ;
- Procéder ou faire procéder à toutes études, actions ou opérations utiles à la création du PNR ;
- Communiquer, informer et sensibiliser les collectivités et acteurs locaux sur son action, les missions du PNR, le projet proposé et l'avancement de la procédure.

Le conseiller municipal référent au Syndicat de Préfiguration du Parc Naturel Régional « Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude » est Patrick DESPORTES et sa suppléante Christine CRESPEL.

Contrôles électriques et de gaz des établissements recevant du public et de l'aire de jeux de l'aire de loisirs

Afin d'assurer le suivi des dossiers des établissements recevant du public (ERP), Hubert HERVIAUX a été nommé conseiller délégué à la sécurité avec une indemnité mensuelle brute de 50 €.

A ce titre, après études et devis, le conseil municipal a retenu l'offre de la Société AR CONTROL pour la vérification des installations électriques et de gaz des ERP, pour un montant annuel de 672 € TTC (contrat sur 3 ans).

La Société SOCOTEC, quant à elle, a été retenue pour un montant de 480 € TTC pour vérifier la conformité des agrès de l'aire de loisirs.

Mise en ligne du DICRIM

L'information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur ses lieux de vie, de travail ou de vacances. Le préfet établit le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)**. Puis le maire à partir de ce dossier réalise le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** et valide le plan d'affichage. A ce titre, vous retrouvez ce document sur notre site internet, affiché à la salle polyvalente et à la mairie. Il pourra également vous être transmis par message électronique à votre demande ou être retiré en version papier à la mairie.

Opération entretien du Samedi 27 Janvier 2021

Samedi 27 Janvier 2021, la municipalité avait donné rendez-vous aux conseillers municipaux disponibles et fait appel aux bénévoles de la commune dans le but d'entreprendre des travaux de débroussaillage le long du ruisseau conduisant à l'étang. Dans le même temps, une opération de tri de certaines archives de la mairie a été réalisée. Les actions ont été menées avec dynamisme, dans une agréable ambiance qui a permis de dépasser les objectifs fixés. Un remerciement à tous les participants, de nouvelles opérations ponctuelles seront programmées courant 2021 où tout Guittéen, selon sa sensibilité, pourra venir consacrer quelques instants au profit de la collectivité.



Cérémonie commémorative du 59ème anniversaire du Cessez-le-feu en Algérie



*Anciens combattants et maires adjoints
présents lors de la cérémonie*

Samedi 20 Mars 2021, Monsieur Louis MAUFFRAIS, président de l'association **FNACA** (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) GUENROC, St MADEN et GUITTE, avait convoqué les élus et adhérents de ces communes à commémorer le 59ème anniversaire du Cessez-le-feu en Algérie, manifestation annuelle organisée alternativement par les trois municipalités. En raison des impératifs sanitaires imposés par l'autorité de tutelle, cette commémoration s'est déroulée en présence d'un comité réduit. Néanmoins, elle a permis non seulement de poursuivre le devoir de mémoire relatif à ce conflit mais également de rendre hommage au plus de 30 000 soldats tués et civils de toutes origines et de toutes confessions, victimes de violences, d'exactions ou d'attentats.

Et si vous deveniez porte-drapeau ?

Le rôle d'un porte-drapeau consiste à rendre hommage, au nom de la nation française aux combattants disparus lors des cérémonies commémoratives organisées par la mairie ou les associations d'anciens combattants. En raison de la diminution des effectifs et de l'âge de leurs membres, la commune recherche des volontaires pour devenir porte drapeau. Les conditions : vouloir participer au devoir de mémoire, être capable de porter le drapeau d'environ 3 Kg et adopter une tenue irréprochable. Il est demandé aux personnes intéressées par cette fonction de laisser leurs références à la mairie.

Elections 2021

Les scrutins des élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches 13 et 20 juin à la salle polyvalente. Le délai d'inscription sur la liste électorale en mairie est fixé au **VENDREDI 7 MAI 2021** (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

Opération argent de poche

La commune de Guitté a souhaité mettre en place une opération « Argent de Poche » destinée aux jeunes Guittéens âgés de 16 à 18 ans non révolus. Compte tenu des mesures sanitaires, les dates initialement prévues sont reportées aux vacances estivales. Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site internet de la mairie, à retirer directement en mairie ou peuvent être envoyés par mail sur demande.

Par demi-journée, chaque participant bénéficiera de 15 euros. Cette action sera encadrée par un conseiller municipal ou du personnel communal et les missions confiées seront des travaux de peinture, d'entretien d'espaces verts, d'entretien de bâtiments...

Tour de Bretagne

Compte tenu du contexte actuel, l'organisation du Tour de Bretagne s'est vue dans l'obligation de s'adapter et de reporter la prochaine édition qui devait se dérouler du 25 avril au 1^{er} mai.

Les perspectives d'évolution de la situation sanitaire et de l'ensemble des contraintes imposées à l'équipe bénévole organisatrice ne permettaient pas de voir se dérouler l'épreuve sereinement et dans de bonnes conditions aux dates considérées.

Après concertation avec les mairies des villes hôtes, les institutions et les fidèles partenaires, l'équipe d'organisation a officiellement demandé à l'Union Cycliste Internationale un report de l'épreuve du 20 au 26 septembre ; le 26 septembre étant la date de la dernière étape entre Guitté et Dinan.

Urbanisme

Il y a peu, trois lots du lotissement de la Ville Dartois étaient encore disponibles. Le lot n°14 a été vendu et un compromis a été signé pour les deux autres (Lots 8 et 13). Aucun lot constructible et viabilisé n'est à ce jour offert à la vente par la commune.

Le conseil municipal réfléchit sur les orientations à donner en matière d'urbanisme. Une extension du lotissement de la Ville Dartois est envisageable. En effet la commune est propriétaire des terrains situés en amont. Cependant, d'autres parcelles situées en zone constructible permettraient d'augmenter l'offre. Pour cela nous réitérons notre appel aux propriétaires de parcelles situées dans le bourg et en zone constructible de prendre contact avec la mairie dans le cas où ces derniers souhaiteraient les mettre en vente.

L'info des asso's

Le Comité des Fêtes : Nous avons fait l'Assemblée du CDF le 31 janvier en respectant les gestes barrières et où nous avons discuté de l'année passée et de 2021 qui ne nous motive pas beaucoup à organiser des manifestations avec tous les protocoles de sécurité et responsabilités qui en découlent. Je pense que le plus raisonnable est d'attendre de voir comment vont évoluer les choses et si cela s'améliore, nous aviserons pour organiser une manifestation. Nous avons procédé au vote du tiers sortant, Baptiste Levacher (notre doyen), Jean-Claude Raffray et Jacky Legallais n'ont pas souhaité se représenter, je les remercie pour les années passées dans le bureau du CDF et je compte sur eux comme bénévoles. Nous avons accueilli un nouvel entrant, Jean-Baptiste Lemarchand, bienvenue à lui. Le CDF est ouvert à toutes et à tous, de nouveaux membres sont les bienvenus pour étoffer le bureau ainsi que pour l'apport de nouvelles idées.

Nouveau bureau : Président : SICOT Jean-Paul ; Trésorier : MACE Hervé ; Trésorier adj : VERGER Christophe ; Secrétaire : LUCAS Serge ; Secrétaire adj : CHALOIS Michel ; Membres : DESPORTES Fabien, LANGLAIS Christian, LEMARCHAND Jean Baptiste, LEVITOUX Christian, GASREL Pierrick, GUESSANT Alain, PICOUAYS Hervé.

Le club de l'amitié : Le club a cessé ses réunions depuis le 27 octobre 2020 pour répondre aux décisions administratives prises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de la Covid 19.

Le bureau s'est retrouvé le 27 janvier (6 personnes) pour constater que, n'ayant aucune visibilité sur l'évolution sanitaire actuelle, l'activité 2021 du Club sera sans doute très réduite. En conséquence, il ne sera pas demandé de cotisation pour l'année.

Nous espérons tout de même être en mesure d'organiser un voyage d'une semaine, dans une région de France, au mois de septembre en appliquant les gestes barrières comme cela a été fait en 2020. Pour tous renseignements, adhésions, voyage, vous pouvez contacter Marie-Thérèse Pellan au 06 61 09 46 34.

L'ASGG (football) : Le club de foot va organiser un repas à emporter le samedi 15 mai. Au menu : porc au curry ou bourguignon avec un dessert au tarif de 10€. Les réservations seront possibles à Proxi ou au P'tit bistrot ainsi qu'auprès d'Emeline Raffray (06 63 80 69 56), de Jeannick Raffray (06 88 94 04 01) ou de Matthieu Raffray (06 61 58 97 61). Les repas seront à retirer à la salle polyvalente entre 10h30 et 13h.

L'Association des parents d'élèves : L'APEL propose une vente de gâteau Bijou à partir de fin mars jusqu'au 6 avril dernier délai (Possibilité de passer votre commande auprès d'un parent d'élève). Malheureusement, le contexte sanitaire ne nous permet toujours pas de proposer notre kermesse habituelle, nous souhaitons tout de même organiser une tombola, celle-ci sera tirée au sort le dimanche 27 juin à l'école. La vente de carnets sera proposée courant Mai, de nombreux lots pour petits et grands (Smartbox, tablette tactile, casque virtuel, jeux de société, carte cadeau...).

Enfin en collaboration avec Valérie et Alain, les gérants du magasin Proxi, une vente de saucisson est proposée en mai. Vous aurez la possibilité de commander directement au magasin ou de passer par un membre du bureau.

Le club des jeunes : Notre repas annuel aura bien lieu cette année mais à emporter, le samedi 24 avril 2021, les plats seront à récupérer à la salle des fêtes de Guitté entre 11h30 et 14h. Nous vous proposons soit paëlla soit jambon à l'os avec fromage et dessert au prix de 12 euros par personne. Des tickets seront à vendre à Proxi ou au P'tit Bistrot, ou bien par téléphone au 06 43 27 92 57 (Thomas Lucas).

Notre objectif d'aider les résidents de l'EPHAD compte toujours. Notre bénéfice sera reversé à l'EHPAD de Caulnes afin d'acheter des jeux de société pour les résidents.

Le Club des Jeunes ayant remporté le trophée de la vie locale 2021 du Crédit Agricole, nous organiserons une grande journée avec les jeunes Guittéens afin d'intégrer les plus jeunes nés en 2005 et 2006, et les autres jeunes. Nous les contacterons afin d'organiser cette journée.

Vous pouvez nous suivre sur notre compte instagram (foyerjeuneguitte).

L'AMAP : Notre association de fait concerne près d'une vingtaine de familles adhérentes réparties sur Guitté et les villages alentours (Guenroc, St Maden, Plumaudan et Caulnes). Les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) sont un partenariat de solidarité, entre un paysan et un groupe de « consom'acteurs » sur le long terme mais dont l'immatriculation n'est pas obligatoire (nous sommes cependant soumis au respect de la charte des AMAP gérée par la MIRAMAP et inscrits à l'annuaire national des AMAP). Les valeurs développées sont la solidarité, la convivialité, un système d'autogestion avec des degrés d'implication variables des consommateurs.

C'est pourquoi, nous avons une référente distribution Mme BOIS Claudine joignable au 06 61 72 44 33 et une référente locale (LESBET Houria). La distribution des produits locaux et de saison se fait de 17h à 17h30 à la salle des associations de Guitté. Pour plus d'information : <https://kg-amap.jimdofree.com>

Contacts utiles

Mairie : 02 96 83 90 52
Lundi, mardi et vendredi : 9h-12h30

Déchetterie (Caulnes) :
Lundi, jeudi : 8h30-12h et 13h30-18h
Samedi: 8h30-12h30 et 13h30-17h30

Les commerçants :

• **Proxi :** 02 96 83 81 84

Horaires actuels liés au COVID :

Mardi-Samedi : 8h-13h et 15h45-19h
Dimanche : 8h30-12h

• **Le P'tit bistrot :** 02 96 87 43 73

Horaires actuels liés au COVID :

Mardi-vendredi : 7h-10h30 et 16h30-19h
Samedi : 9h-12h et 16h30-19h
Dimanche : 9h-12h

• **Magali Coiffure :** 02 96 83 98 49

Horaires :

Mardi-vendredi : 9h-12h et 14h-19h
Samedi : 8h-16h

Numéros d'urgence

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

POMPIERS : 18 ou 112

Numéro vert COVID : 0 800 130 000

Défibrillateur : Extérieur mairie

Responsable de la publication :

Géraldine Lucas – Maire

Site internet : <https://guitte.fr>

Mail : mairie.guitte@wanadoo.fr

Trimestriel pouvant être transmis par messagerie électronique à votre demande ou être retiré en version papier à la mairie ou dans les commerces de la commune.